

En l'absence du certificat de naissance de l'enfant

Le titulaire de l'autorité parentale (ou la personne qui assume la garde de l'enfant) doit faire une déclaration assermentée dont voici un modèle de base. Si la personne habite à Montréal, elle peut aller dans un bureau Accès Montréal pour qu'un commissaire à l'assermentation appose un sceau et signe le document. La personne doit avoir une preuve d'identité et de résidence (facture Bell, Hydro...) + preuve date naissance de l'enfant (carte assurance maladie, déclaration de naissance ou autre).

Coût dans un bureau Accès Montréal : 5\$

Ville de Montréal : 311 (pour bureau Accès Montréal près de chez vous)

0-0-0-0-0

Déclaration assermentée

Je soussigné _____, domicilié au _____
prénom et nom du titulaire de l'autorité parentale *adresse*

à _____, atteste que l'enfant _____ est né le
ville *prénom et nom de l'enfant*

_____ et que je ne peux fournir son acte de naissance pour les raisons suivantes.
date de naissance

Décrire les raisons :

Fait à _____, le _____ 20 _____.
ville *date*

signature du titulaire de l'autorité parentale